

DEPARTEMENT
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

810/2024

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Travaux de branchement ENEDIS – 376 Allée du 2 Septembre 1944
Prolongation de l'arrêté n° 722/2024 du 18/10/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu la demande de l'Entreprise INEO Réseaux Centre Atlantique – 24 rue du Clos de l'Ardoise – 41700 COUR CHEVERNY ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les dates des travaux à l'article n°1 de l'arrêté n° 722/2024 du 18/11/2024 afin que l'Entreprise INEO Réseaux Centre Atlantique puisse terminer ses travaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation, afin de permettre des travaux de branchement ENEDIS sur trottoir – 376 Allée du 2 Septembre 1944, du mercredi 04 décembre 2024 au jeudi 02 janvier 2025 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : La date de fin de l'arrêté stipulée à l'article n°1 de l'arrêté n° 722/2024 est prolongée du mercredi 04 décembre 2024 au jeudi 02 janvier 2025 ;

Les autres prescriptions de l'arrêté sont maintenues

Article 2 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 19 novembre 2024

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **2 0 NOV. 2024**

Date de mise en ligne sur le site internet : **2 8 NOV. 2024**

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,

Philippe SEGUIN

